

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique
ARRONDISSEMENT NANTES
CANTON SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
16 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq le lundi seize juin, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix juin 2025, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaients présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, M. Jean-Yves ROUX, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Vincent BOILEAU, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absentes ayant donné pouvoir :

Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. le Maire
Mme Sandrine BRUN	donne procuration à	Mme Valérie DREYFUS
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

21. Adhésion à AGORA des Directeurs de la Sécurité

Monsieur ANGOMARD rapporte :

Les activités des collectivités (manifestations, accueils d'associations et/ou de services municipaux...), la gestion patrimoniale immobilière d'établissements recevant du Public et d'installations spécifiques de sécurité..., nécessitent un niveau

de disponibilité, d'expertises et de conseils de la part des services en charge. Les contextes techniques, réglementaires et législatifs sont soumis à des évolutions fréquentes, impliquant une maîtrise de la connaissance des textes en vigueur.

Le maintien des connaissances ; partage des retours d'expériences et de nouvelles thématiques critiques (environnementales, risques naturels ou voir même informatiques) sont indispensables

Dans ce cadre, il est intéressant que la mission de sécurité du patrimoine municipal puisse être en lien avec un réseau structuré de professionnels. L'adhésion à l'AGORA des Directeurs de la Sécurité des Pays de la Loire serait un appui intéressant pour la Ville dans la gestion de sécurité dans ces différentes composantes.

L'Agora des Directeurs de la sécurité des Pays de la Loire est l'une des 14 communautés d'Agora Managers Clubs en France permettant aux responsables exerçant les fonctions en lien avec la sécurité au sein d'une entreprise ou collectivités de plus de 500 salariés, de créer un lieu permanent d'échanges et de partages d'expériences pour mutualiser leurs compétences et trouver ensemble, les meilleures solutions.

Dans le cadre de cette adhésion les membres ont accès à un réseau local et national, ils peuvent notamment interpeller la communauté sur une problématique. Par ailleurs différentes rencontres et temps spécifiques d'échanges sont accessibles tel que :

- 12 RDV club par an
- RDV technique/Workshop/Atelier :
- 4 Visio-RETEX Agora Managers : avec des grands invités
- Question-flash : la possibilité de solliciter les membres sur une problématique
- L'Application Mobile Agora Fonctions : échanger au quotidien : annuaire, dates des rendez-vous et question-flash
- Livrable : vidéos de toutes les visios

Le montant annuel de la cotisation d'adhésion au réseau est, pour 2025, de 360,36€.

Le budget est prévu à la ligne budgétaire SECURITE/020 6281.

DECISION

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'adhésion de la Ville à AGORA des Directeurs de la sécurité des Pays de la Loire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes disposition pour mettre en œuvre cette adhésion.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 17 juin 2025

Pour le Maire
Le Directeur général des services



François BONNEAU



Le secrétaire de séance



Pierre ANNAIX

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 17 JUIN 2025

Et par publication le : 18 JUIN 2025



1870

1870